

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
19 Octobre 2018**

**OBJET : Projet de Rénovation Urbaine de "Saint- Barthélémy-Picon-Busserine": 1  
ère répartition des crédits pour 2018.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 19 Octobre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé d'allouer au GIP Marseille Rénovation Urbaine dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine « Saint-Barthélémy-Picon- Busserine » à Marseille, au titre de 2018, conformément au tableau annexé au rapport, une subvention d'équipement d'un montant de 88.543 € pour la réhabilitation du CAQ Busserine avec une cuisine de 50 m<sup>2</sup>, soit 16,5 % de la dépense subventionnable ramenée à 536.623 €HT.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**